



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

L'article 148 du Code municipal du Québec fait en sorte que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune des séances ordinaires.

Pour l'année 2025, les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu, à 20 h, aux dates suivantes :

14 janvier	4 février	4 mars
1 ^{er} avril	6 mai	3 juin
8 juillet	12 août	2 septembre
7 octobre	11 novembre	2 décembre

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 14^e jour de novembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cynthia Bossé', is written over a horizontal line. The signature is stylized and loops around the line.

Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière